

*République française*  
**COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE**  
*DEPARTEMENT de la Lozère*

DE\_2020\_024

Séance du jeudi 20 février 2020

Membres en exercice : 27

Date de la convocation: 14/02/2020

Présents : 17

*L'an deux mille vingt et le vingt février l'assemblée régulièrement*

Votants: 17

*convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,*

Pour : 17

Contre : 0

Secrétaire de  
séance:Matthias  
CORNEVAUX

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Catherine BLACLARD, Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Albert DOUCHY, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Jean-Paul VELAY

Représentés:

Excusés: Laurent ARBOUSSET, Gilles CHABALIER, Yves Elie LAURENT, Françoise THYSS

Absents: François BEGON, Paul COMMANDRE, Marie LION, Thierry MAZOYER, Gillian MC HUGO, Yves SERVIERE

Objet: renonciation à priorité sur rachat terrain pré platon - DE\_2020\_024

Monsieur le maire informe le Conseil du projet de revente des parcelles I582 et I592 situées au Pré Platon. Ce terrain avait été vendu à la société "les Bancelles du Pont" par la commune sous conditions, l'une d'elles étant que la commune avait la priorité en cas de revente.

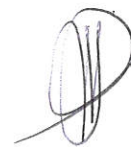
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE DE RENONCER à sa priorité sur le rachat des parcelles I582 et I592, situées au Pré Platon et appartenant à la société "les Bancelles du Pont" à condition que ces parcelles soient vendues à des personnes souhaitant y établir leur résidence permanente et pour un montant de dépassant pas 60 000 €.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,

Les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Alain Jaffard



RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/03/2020 048-200057594-20200220-DE_2020_024-DE